

2DA SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 27 E 28 NOVEMBRE DI U 2025

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2025
REUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

025 /02/078

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE
IN FRONTE**

OBJET : Inscription au PTIC d'un financement pour l'acquisition par le Crous d'une résidence universitaire de 80 logements

A ringraziavvi Signora Presidente,
Cara Cunsigliera,

A ringraziavvi pè a vostra quistione chi parla di un sughjettu maiò per l'Università mà soprattutto pè a nostra ghjuventù : l'alloghju studentinu.

Chacun connaît la réalité, vous l'avez rappelé dans votre intervention. Chaque année, le CROUS enregistre près de 2000 demandes de logements, mais ne peut attribuer qu'environ 400 places sur un parc limité à 830 unités. Autrement dit, 5 demandes pour une place disponible.

Cette tension n'est pas conjoncturelle, elle est structurelle, et elle pèse tout particulièrement sur les 2100 étudiants boursiers, soit 40% des effectifs universitaires, pour lesquels l'accès à un logement social est une condition d'égalité des chances, mais aussi et surtout de réussite. Cette situation crée un état de tension

particulièrement fort sur le logement social des étudiants, notamment à Corti, mais également à Aiacciu et Bastia. La territorialisation de certaines formations pose la question de l'accueil des apprenants sur l'ensemble du territoire, avec par exemple la problématique du coût du loyer.

On pourrait évoquer l'IFSI à Aiacciu, dont le coût est supporté par notre Collectivité. La proposition du Conseil exécutif et du Président d'inscrire un volet EPLE au titre du financement PTIC peut également s'entendre sur le financement des internats et des résidences pour étudiants ou stagiaires. Concernant le CROUS, la Collectivité de Corse est toujours inscrite dans une politique volontariste, vous l'avez dit, je l'ai précisé dans la réponse à votre question écrite, et à ce titre, une nouvelle résidence de 100 studios, que nous finançons en partie, ouvrira en septembre 2026.

Mais chacun le mesure, cette réalisation ô combien nécessaire ne suffira pas à absorber le déficit.

Aujourd'hui, une opportunité stratégique, tant d'un point de vue social qu'au niveau économique ou foncier, apparaît avec l'acquisition par le CROUS de cette résidence privée de 80 logements, située à moins de 50 mètres du campus Mariani. Ce bâtiment, vous l'avez dit, immédiatement disponible, permettrait une réponse rapide avec une diversification de l'offre, T1 et T2, adaptée aux doctorants, chercheurs, couples ou colocations, mais aussi une cohérence urbanistique avec la résidence en chantier.

Si le projet ne viendra pas, a priori, créer de logements supplémentaires à Corti, il permettra d'augmenter le parc géré par le CROUS, et donc de mettre à disposition davantage de logements aux étudiants dans le besoin. Le coût de l'opération est estimé à 7,5 millions d'euros. Le CROUS prévoit un plan de financement assis sur de l'autofinancement, un volet subventionnel avec des crédits d'investissement du ministère de l'Enseignement et de la Recherche, la participation du CNOUS et aussi des crédits inscrits au CPER sur le volet enseignement supérieur et vie étudiante.

Il propose également la réalisation d'un emprunt. Concernant le financement au titre du PTIC que vous évoquez, vous le savez, et ce sera certainement débattu largement demain lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire, malgré les observations critiques sur la méthode, formulées par la Collectivité de Corse, également délibérées par l'Assemblée de Corse le 28 janvier 2021, le PTIC ne fait pas, contrairement au PEI, l'objet d'un copilotage et d'une codécision Etat-Collectivité. L'enveloppe est dans les faits limitée et partagée entre la Collectivité de Corse et le bloc communal.

Dans ce cadre particulièrement contestable et contesté d'un point de vue politique, le Crous, en tant qu'établissement public de l'Etat, est donc seul compétent pour déposer une demande d'aide. La Collectivité de Corse ne pourrait se substituer à lui.

Vous l'aurez compris, nous reconnaissons bien sûr l'intérêt social et universitaire de ce projet.

La Collectivité de Corse peut donc s'engager à soutenir le Crous dans le dialogue avec le préfet, en signalant le caractère stratégique de l'opération afin d'accroître ses chances de financement. Mais au-delà de ce projet particulier, l'enjeu est plus large. Il s'agit d'ouvrir la voie à un principe nouveau, celui d'un volet spécifique du PTIC consacré aux besoins fonciers des étudiants, mais aussi des publics en formation.

Acter ce principe serait envoyer un signal fort en faveur de l'égalité des chances et de la lutte contre la précarité étudiante sur notre territoire.

Je vous remercie.